

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT DE CEZE-AUZONNET

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à dix-sept heures trente, le Comité d'Administration du Syndicat, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MANIVET.

OBJET : Validation des tarifs 2019. *échange pour 2021*

Etaient présents :

Mrs MANIVET/GANOZZI/NOUVELLET/ROUQUETTE/MILESI/BLANCHARD
Mmes CHANTE-BOIS/MOLIERES/TAYOLLE/COSTE.

Monsieur ROUQUETTE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle les tarifs de 2018, après en avoir délibéré le conseil syndical accepte à l'unanimité des membres présents de créer un abonnement par logement, même s'il n'existe qu'un seul compte, d'augmenter les tarifs pour 2019 comme suit :

| | | |
|-------------------------------|--------------|---|
| - Abonnement annuel | 70 € TTC | |
| - Consommation de 0 à 1000 m3 | 1.60 € TTC | - <i>lutte contre la pollution = 0,28 €</i> |
| > 1000 m3 | 1.40 € TTC | - <i>Préservation des ressources en eau = 0,103 €</i> |
| - Raccordement < diam 40 | 1 200 € TTC | |
| > diam 40 | 1 800 € TTC | |
| - Terrassement | selon devis | |
| - Etalonnage | 164.40 € TTC | |
| - Compteur gelé | 180 € TTC | |
| - Frais de réouverture | 360 € TTC | |
| - Prise frauduleuse | selon devis | |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Potelières, le 1^{er} mars 2019.

Le Président,
Jean-Claude MANIVET



Accusé de réception en préfecture
030-213002041-20190219-2019DELSI004-DE
Reçu le 01/03/2019